

-----  
Ville de ROYAN  
-----

-----  
Réunion du 27 Janvier 1961  
-----

OBJET :

Honoraires Me MINVIELLE

61.012

Le vingt sept Janvier mil neuf cent soixante et un à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 21 Janvier 1961.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, ERYNUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, LAMOUCHE, FLAHAUT, ETCHEBER, MASSE, FONTANILLE, BERLAND, REIX, Melle FOUCHE, GACHET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. MENANT par M. BISCAYE  
M. BÉTOUS, par M. BUJARD

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 15 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Me MINVIELLE, Avocat auprès de la Cour d'Appel de Bordeaux, demande le règlement à la ville de ROYAN d'une note d'honoraires s'élevant à 800 et correspondant à ses plaidoiries et consultations dans les affaires PLATY-SIMONET et autres.

La Commission des Finances a émis un avis favorable au paiement de ces honoraires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

6 VU la note d'honoraires présentée par Me MINVIELLE, le 12 Novembre 1960

- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances

décide

- de mandater à Me MINVIELLE, la somme de 800 RF correspondant aux honoraires dus dans les affaires PLATY-SIMONET et autres

- dit que la dépense sera imputée au chap. XXI, art. 5 du Budget 1960.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. Les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 2 Février 1961

Le Sous-Préfet  
signé: L.VOCHEL

Four copie conforme  
Mairie de Royan, le 13 Février 1961

Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



M. MATRAS